

DÉCISION N^o : 2007-MC-0807

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1079213

DOSSIER N^o : 16523

Objet : Cu Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 3 avril 2007;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu la partie 4 du *Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 13 avril 2007 de Cu Inc. concernant le placement de 4 600 000 actions privilégiées de série 1 à dividende cumulatif rachetables.

Le visa prend effet le 16 avril 2007.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

MG/npi